



FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF PAR UN TIERS

Prévu à l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

**A retourner dans les meilleurs délais au CCAS, Mairie de Champ sur Drac,
5 rue Henri Barbusse 6 38560 Champ sur Drac**

Je soussigné(e)

NOM Prénoms

Agissant en qualité de

- Représentant Légal Service d'aide à domicile ou services de soins infirmiers à domicile
 Médecin Traitant Autre (préciser

Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres de

NOM.....Prénoms.....

NE(E) LE.....A.....

ADRESSE (Précise).....

TELEPHONE fixe: Portable :

Email :

- En qualité de personne âgée de 65 ans et plus
 En qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
 En qualité de personne handicapée

Monsieur/Madame bénéficie de l'intervention (cocher la case correspondant à la situation décrite)

D'un service d'aide à domicile

Nom du service :

Adresse :

Téléphone fixe:Portable :

D'un service de soins infirmiers à domicile

Nom du service :

Adresse :

Téléphone fixe:Portable :

D'un autre service

Nom du service :

Adresse :

Téléphone fixe: Portable :

D'aucun service à domicile

Personne de l'entourage à prévenir en cas d'urgence

NOMPrénoms.....

Adresse :

Téléphone fixe: Portable :

Adresse mail :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.
Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de contacter la personne en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à _____, le _____

Signature

DISPOSITION RELATIVES A LA LOI DU 06 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 qui protège les droits et les libertés individuelles. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction des dossiers et l'enregistrement du demandeur.

Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.